



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29	L'an deux mille vingt trois
Présents : 27	Le 14 décembre
Votants : 29	Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.
Procurations : 2	
Convocation du Conseil Municipal en date du 07.12.2023	Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Ronan LUNVEN qui a donné pouvoir à Yvon BALANANT.

Secrétaire de séance : Sébastien JEZEQUEL.

---

**N° D\_2023-14-12-15**

**Objet : ZI DU VERN - CESSION DE LA PARCELLE SECTION ZC N° 542P**

Rapporteur : Yvan MORRY

Considérant que l'axe 3 du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) vise à poursuivre et amplifier une gestion économe de l'espace en optimisant les surfaces dédiées au développement de l'habitat ;

Considérant la sollicitation de l'avis des domaines du 15 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission communale du 27 novembre 2023 ;

Par courriel du 29 mai 2023, Monsieur GUIVARCH Joël, gérant de l'entreprise ABIVERT (SCI GUILLEB), a souhaité faire l'acquisition d'une partie de la parcelle ZC n° 542 située ZA du Vern rue Alfred Nobel pour une superficie d'environ 380 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle étant en façade et, dans l'hypothèse d'une cession, nécessite un bornage et une autorisation d'accès et de stationnement sur le parking de la Ville, il est proposé d'autoriser la cession au prix forfaitaire de 60 000 € H.T.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section ZC n° 542p pour une surface d'environ 380 m<sup>2</sup> pour un montant de 60 000 € H.T. ;
- Acte que les frais d'extension et de raccordement aux réseaux sont à la charge de l'acquéreur ;
- Acte que la vente sera passée en la forme notariée et que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur et les frais de Géomètre Expert seront à la charge de la commune ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 029-212901052-20231219-20230015000-DE

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes afférents à cette acquisition.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 14 décembre 2023

Le Maire,

Laurence CLAISSÉ



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :  
FINISTERE

Commune :  
LANDIVISIAU

Section : ZC  
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/500

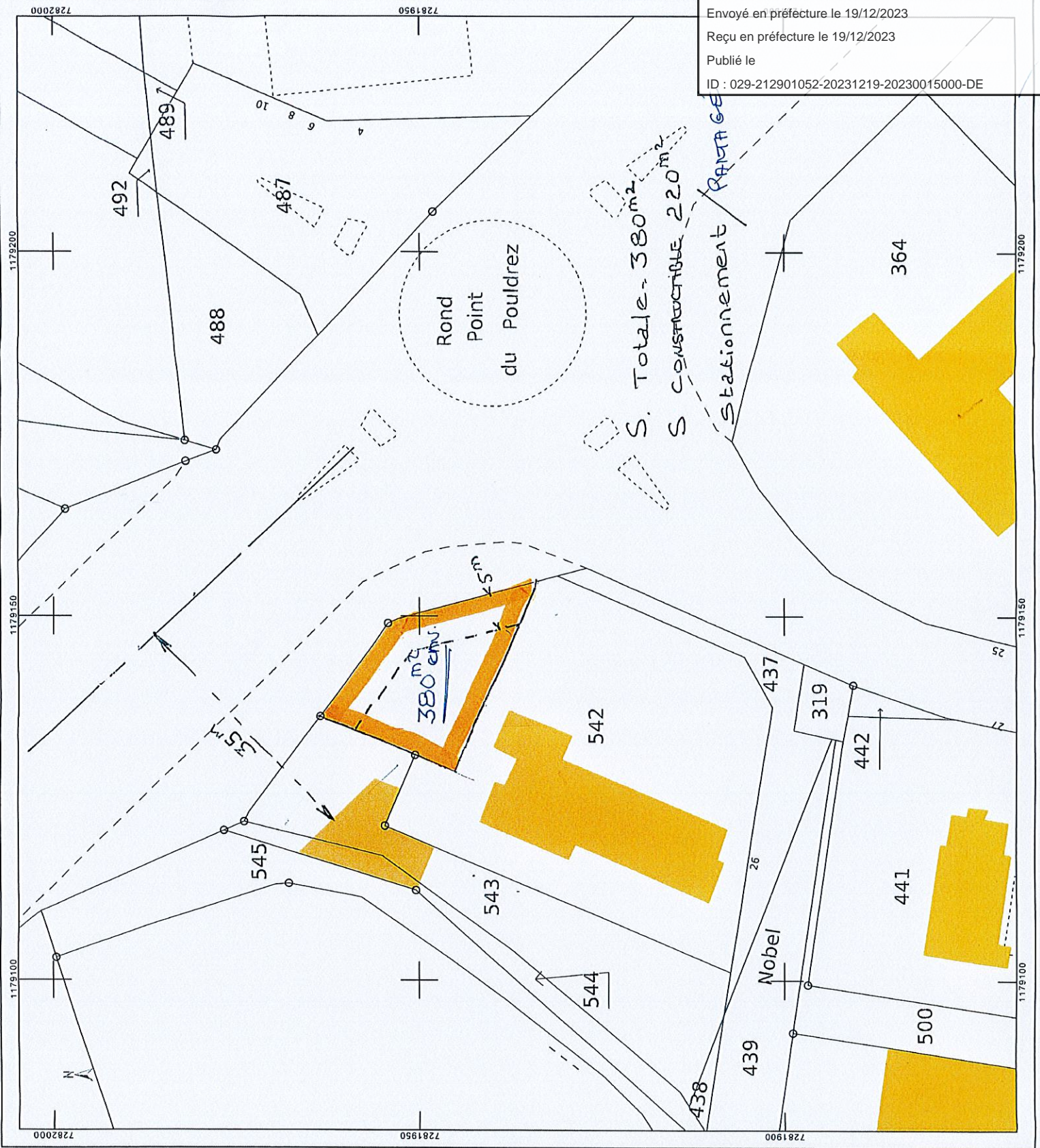
Date d'édition : 06/04/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
SDIF de BREST  
Pôle Topographique et Gestion Cadastre 1  
square Marc Sangnier 29803  
29803 Brest cedex 9  
tél. 02 98 80 89 22 - fax  
ptgc.finistere.brest@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes  
publics



Envoyé en préfecture le 19/12/2023  
Reçu en préfecture le 19/12/2023  
Publié le  
ID : 029-212901052-20231219-20230015000-DE